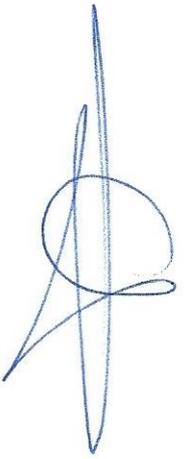


DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

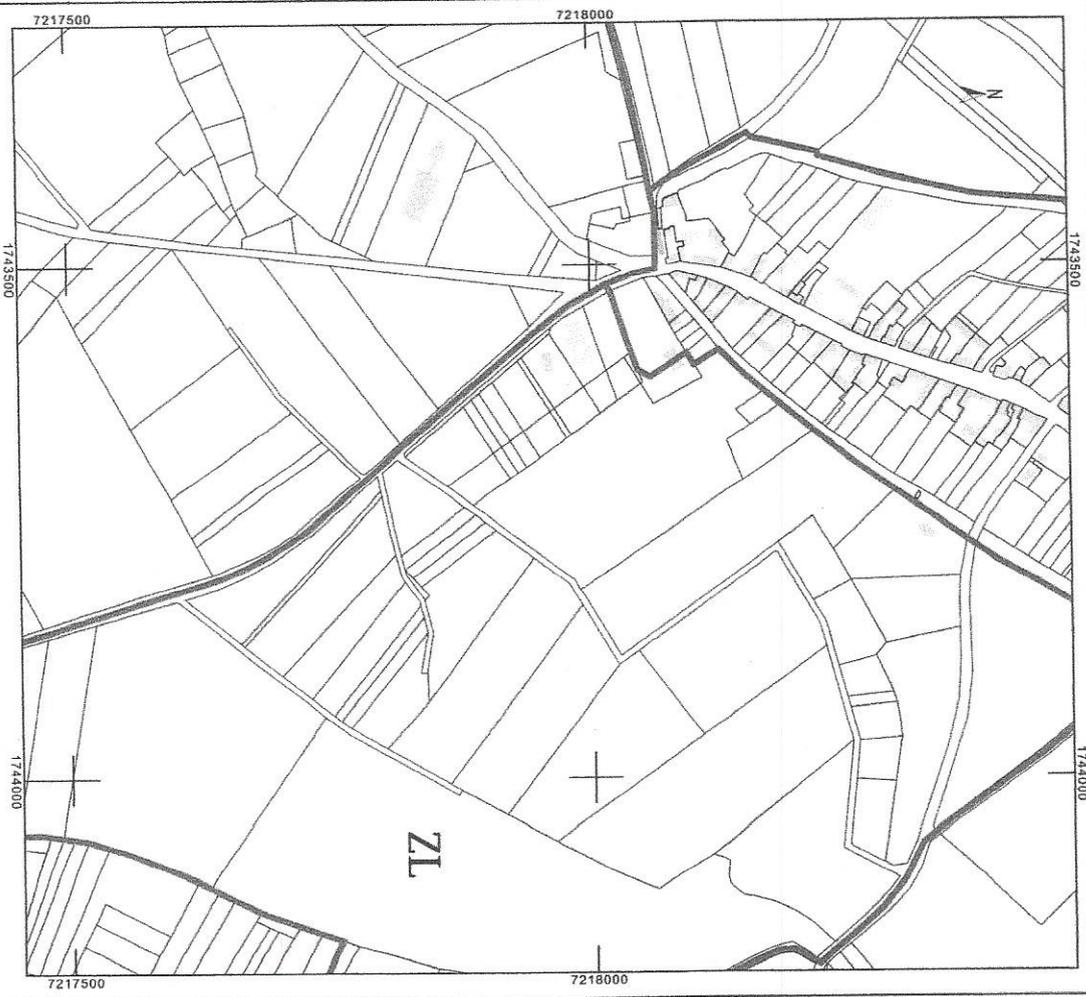
PROJET DE CONSTRUCTION D'UN CHENIL n°3, Route d'Arces - 89320 COULOURS

Demandeur :
Mme ABMAN Clarisse
n°7, Route de la Montagne de Bussy
89500 ROUSSON
Tél : 06 50 54 62 00

Date :
03/09/20

Signature :


Direction Générale des Finances Publiques PLAN DE SITUATION SITUATION PC 1	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des Impôts foncier suivant : SENS Pôle Topographique et Gestion Cadastrale 26, quai de Nancy 89091 89091 SENS tél. 03 86 95 54 21 fax pfc@90.sens@dpp.finances.gouv.fr
Coordonnées en projection : RGF93/C48 92017 Ministère de l'action et des Comptes publics	Cadastre.gouv.fr
Section : ZL Feuille : 000 ZL 01 Echelle d'origine : 1/2000 Echelle d'édition : 1/6500 Date d'édition : 28/07/2020 (niveau local de Paris)	Cet extrait de plan vous est délivré par :



Informations littérales relatives à 9 parcelles sur la commune :
COULOURS (89).

Références de la parcelle 000 ZL 83
Référence cadastrale de la parcelle 000 ZL 83
Contenance cadastrale 300 mètres carrés
Adresse LE COURTIS AUX LIEVRES
89320 COULOURS

Références de la parcelle 000 ZL 87
Référence cadastrale de la parcelle 000 ZL 87
Contenance cadastrale 900 mètres carrés
Adresse LE COURTIS AUX LIEVRES
89320 COULOURS

Références de la parcelle 000 ZL 81
Référence cadastrale de la parcelle 000 ZL 81
Contenance cadastrale 2 160 mètres carrés
Adresse LE COURTIS AUX LIEVRES
89320 COULOURS

Références de la parcelle 000 ZL 89
Référence cadastrale de la parcelle 000 ZL 89
Contenance cadastrale 552 mètres carrés
Adresse LE COURTIS AUX LIEVRES
89320 COULOURS

Références de la parcelle 000 ZL 79
Référence cadastrale de la parcelle 000 ZL 79
Contenance cadastrale 2 320 mètres carrés
Adresse LE COURTIS AUX LIEVRES
89320 COULOURS

Références de la parcelle 000 ZL 77
Référence cadastrale de la parcelle 000 ZL 77
Contenance cadastrale 1 843 mètres carrés
Adresse LE COURTIS AUX LIEVRES
89320 COULOURS

Références de la parcelle 000 ZL 85
Référence cadastrale de la parcelle 000 ZL 85

Service de la Documentation Nationale du Cadastre
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex
SIRET 16000001400011

Contenance cadastrale
Adresse

1 860 mètres carrés
LE COURTIS AUX LIEVRES
89320 COULOURS

Références de la parcelle 000 ZL 93

Référence cadastrale de la parcelle
Contenance cadastrale
Adresse

000 ZL 93
3 345 mètres carrés
LE COURTIS AUX LIEVRES
89320 COULOURS

Références de la parcelle 000 ZL 91

Référence cadastrale de la parcelle
Contenance cadastrale
Adresse

000 ZL 91
540 mètres carrés
LE COURTIS AUX LIEVRES
89320 COULOURS

Service de la Documentation Nationale du Cadastre
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex
SIRET 16000001400011

©2017 Ministère de l'action et des territoires publics

Informations sur la feuille éditée par internet le 28/07/2020 (fuseau horaire de Paris)

PLAN DE MASSE PC 2

Echelle : 1 mm par mètre

Département :
YONNE

Commune :
COULOURS

Section : ZL
Feuille : 000 ZL 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 28/07/2020
(fuseau horaire de Paris)

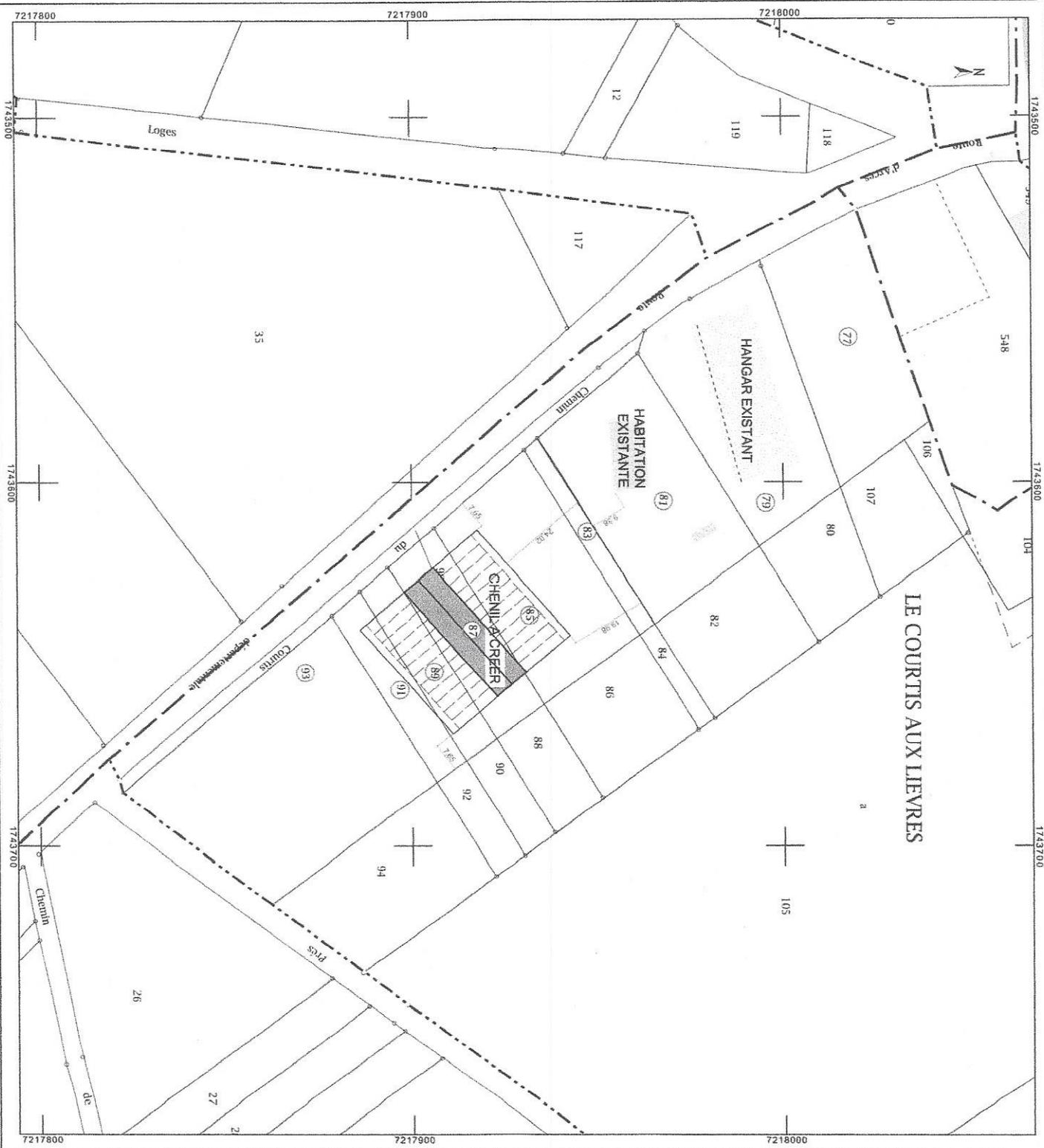
Coordonnées en projection : RGF93CC48

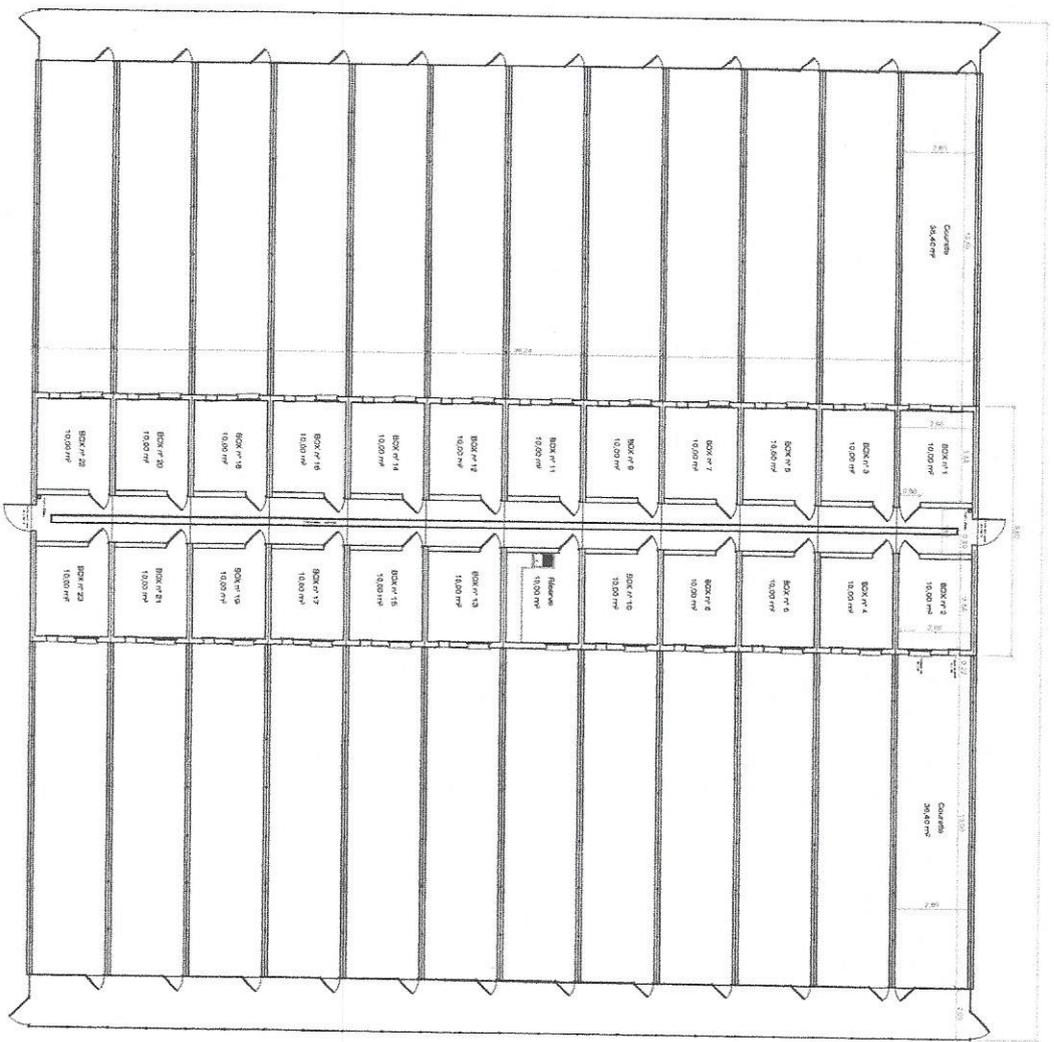
Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :

SENS
Pôle Topographique et Gestion Cadastre 26,
quai de Nancy 89091
89091 SENS
tél. 03.86.95.54.21 - fax
pfgc.890_sens@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes
publics

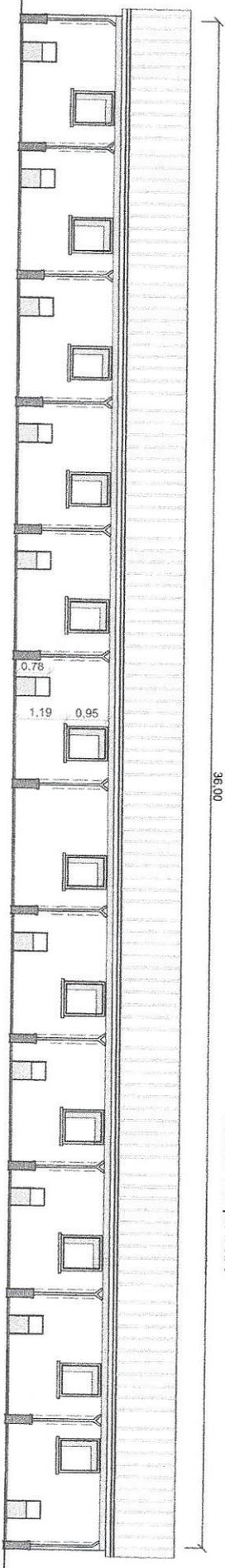




REZ DE CHAUSSEE
 Echelle : 5 mm par mètre

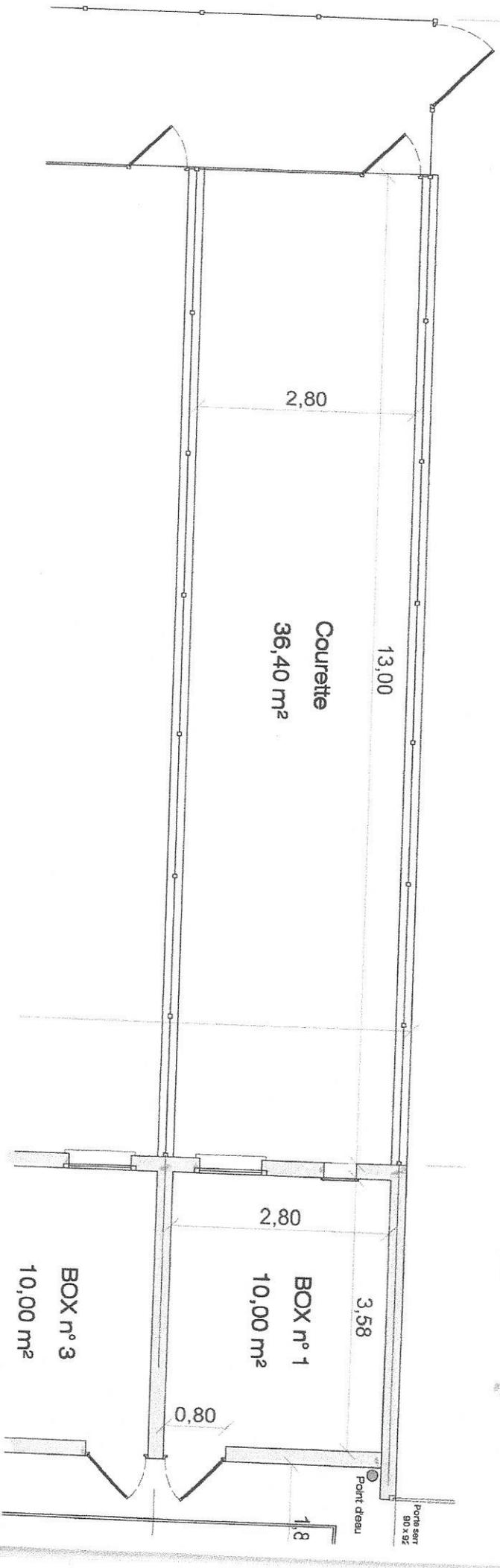
36.00

COUPE SUR COURETTE SUD - EST
 Echelle : 1 cm par mètre



REZ DE CHAUSSEE

Echelle : 2 cm par mètre



Description générale de l'installation (présentation de l'activité exercée sur le site...):

Construction d'un bâtiment d'élevage canin aux normes en vigueur.
La construction sera financée à titre privée et m'appartient
pleinement.
J'éleve principalement des dogues argentins pour l'élevage
canin.

Sur le site de l'installation, le déclarant exploite déjà au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation : Oui Non

Si oui, le projet est considéré réglementairement comme une modification de l'autorisation (article R512-33-II du code de l'environnement) et il sera soumis à l'avis de l'inspection des installations classées. Joindre une note précisant l'interaction ("connexité") de la nouvelle installation avec les installations existantes.

- une installation classée relevant du régime d'enregistrement : Oui Non
- une installation classée relevant du régime de déclaration : Oui Non

3- IMPLANTATION DE L'INSTALLATION

3-1 CADASTRE ET PLANS

L'installation est implantée sur le territoire de plusieurs départements :

Oui Non

Si oui, préciser les numéros des départements concernés :

L'installation est implantée sur le territoire de plusieurs communes :

Oui Non

Si oui, préciser les noms des communes concernées :

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- **Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m,**
- **Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).**

3-2 PERMIS DE CONSTRUIRE

La mise en œuvre de l'installation nécessite un **permis de construire** :

Oui Non

Si oui, le déclarant s'engage à déposer sa demande de permis de construire en même temps qu'il adresse la présente déclaration (article L512-15 du code de l'environnement).

4 - NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES

Numéro de la rubrique	Alinéa	Désignation de la rubrique	Capacité de l'activité	Unité	Régime ¹ (D ou DC)

~~NON TROUVE~~

Les rubriques de la nomenclature des installations classées sont consultables sur le site internet AIDA : <http://www.ineris.fr/aida>

Commentaires (notamment, pour les rubriques de la nomenclature des installations classées dont la capacité est exprimée en « équivalent », préciser le détail des calculs) :

¹ D : Régime de déclaration, DC : Régime de déclaration avec contrôle périodique.

5 – PRESENTATION DES MODES D'EXPLOITATION

5 - 1 MODES ET CONDITIONS D'UTILISATION, D'EPURATION ET D'EVACUATION DES EAUX RESIDUAIRES, EFFLUENTS ET DES EMANATIONS DE TOUTE NATURE

a) Prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée :

Oui Non

Si oui, préciser le ou les modes de prélèvement de l'eau :

- réseau public de distribution d'eau : volume maximum annuel en m³ :
- milieu naturel (hors forage souterrain) : volume maximum annuel en m³ :
- forage souterrain : volume maximum annuel en m³ :
 - de plus de 10 mètres de profondeur
- autres, préciser :

165 m ³

b) Rejet d'eaux résiduares issues de l'exploitation de l'installation classée :

Oui Non

Si oui, préciser :

Origine et nature des eaux résiduares :

(hormis eau souillée lors du lavage des boxes = fosse septique).

Exutoire des eaux résiduaires :

- réseau d'assainissement collectif avec station d'épuration
- milieu naturel ou réseau d'assainissement collectif dépourvu de station d'épuration

s'il y a traitement (ou pré-traitement) sur site des eaux résiduaires avant rejet, préciser le traitement :

Assainissement Individuel

volume maximum annuel rejeté dans le milieu naturel en m^3 :

149 m^3

Autres commentaires sur les rejets d'eaux résiduaires :

Installation d'une fosse septique avec épandage uniquement pour l'élevage.

c) Epandage de déchets, effluents ou sous-produits sur ou dans des sols agricoles : Oui Non

Si oui, préciser :

Origine et nature des matières épandues :

→ Urine passage dans fosse septique avec épandage dans mon terrain
→ Selles trappes dans la fosse

Îlots PAC² faisant partie du plan d'épandage (pour chaque exploitant et/ou prêteur, préciser son nom, son numéro PACAGE³ et les numéros d'îlots correspondants) :

sans objet

Surface totale du plan d'épandage en ha (calculée sur la base de la SAU⁴) :

Q : Quantité d'azote épandue inscrite au plan d'épandage (en kg N)

A1 : dont épandue sur les terres de l'exploitation (kg N)

A2 : dont épandue sur les terres mises à disposition par un tiers (kg N)

B1 : dont produite sur l'installation (kg N)

B2 : dont provenant de tiers (kg N)

(A1+A2 = Q)

Capacité de stockage des matières épandues (en mois) :

d) Rejets à l'atmosphère (fumées, gaz, poussières, odeurs...) :

Oui Non

Si oui, préciser :

Origine et nature des rejets :

sans objet

² PAC : Politique agricole commune

³ Numéro PACAGE : il s'agit du numéro d'identification attribué à tout exploitant agricole pour sa déclaration PAC

⁴ SAU : Surface agricole utile

S'il y a des dispositifs de captation ou de traitement sur site avant rejet, préciser :

~~sans objet~~

Autres commentaires sur les rejets à l'atmosphère :

~~sans objet~~

5 - 2 ELIMINATION DES DECHETS ET RESIDUS DE L'EXPLOITATION

Types de déchets et résidus issus de l'exploitation et filière de valorisation ou élimination (préciser) :

Urines et selles = fosse toute eau avec
trappes pour les selles.

Collecte des déchets par le service public de gestion des déchets :

Oui Non

5 - 3 DISPOSITIONS PREVUES EN CAS DE SINISTRE

Capacité en eau pour la lutte contre l'incendie :

- Prise d'eau sur le réseau incendie public
- Autre (préciser) :

A voir.

Autres moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant (préciser) :

Extincteurs approprié aux Risques

7 – NATURA 2000

En référence notamment :

- aux rubriques de la nomenclature précisées au point 4 ci-dessus
- et aux listes mentionnées au III de l'article L414-4 du code de l'environnement (liste nationale ou listes locales définies par arrêtés préfectoraux).

le projet est soumis à évaluation des incidences Natura 2000 :

Oui Non

Si oui, joindre votre évaluation des incidences Natura 2000.

8 – PRESCRIPTIONS APPLICABLES

Le déclarant confirme qu'il a pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des **éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.**

Demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :

Oui Non

Si oui, joindre votre demande de modification.

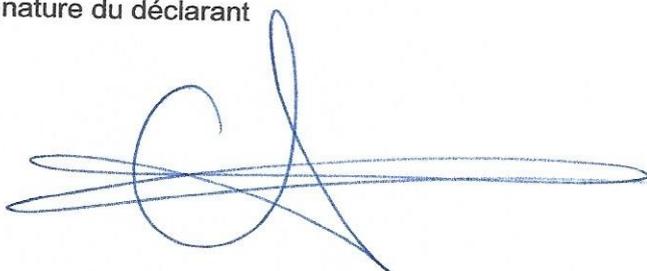
Fait à

Roussen

le

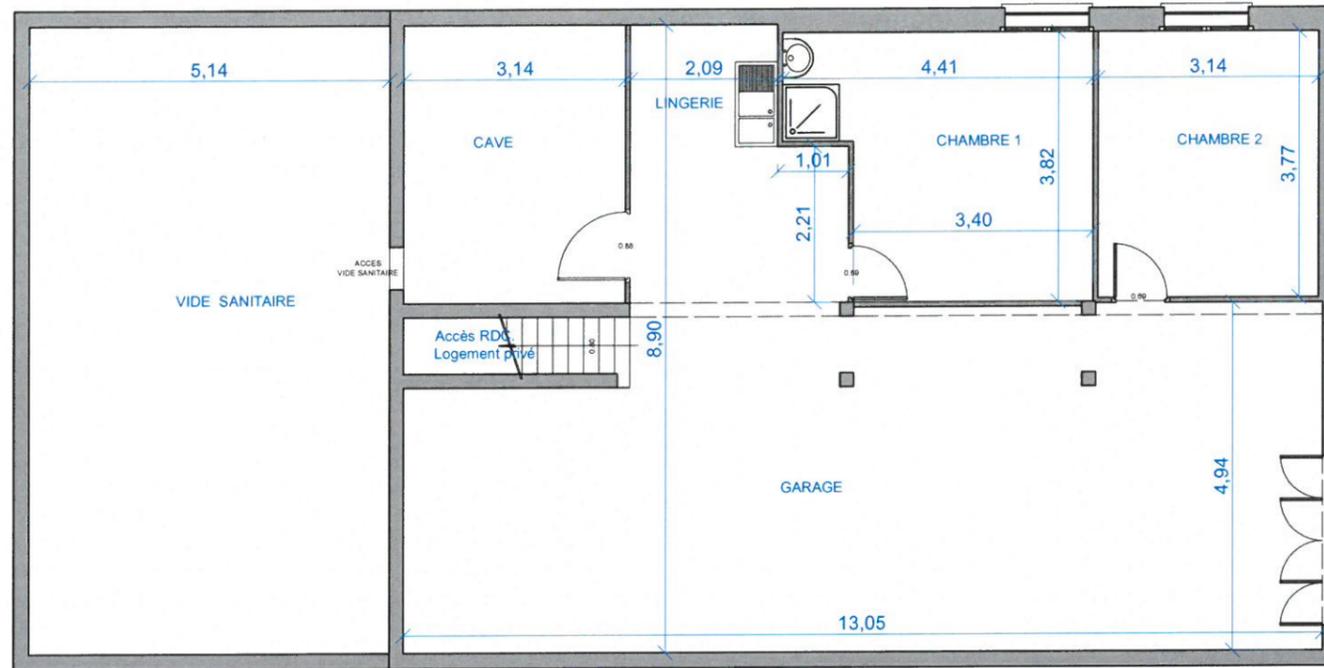
03/09/2020

Signature du déclarant



PLAN DU SOUS SOL EXISTANT

Echelle : 1 cm par mètre



PLAN DU SOUS SOL PROJETE

Echelle : 1 cm par mètre

